

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE **de la séance du Conseil Municipal** **du 23 JUIN 2022**

Le 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 juin 2022.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LOUVET	ISABELLE	X		
BETOUS	MARYSE	X			LE BLEIZ- CHATELAIN	CORINNE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	MARIE THERESE JOUTEL
PACHECO	VICTORIA		X	SYLVAIN DELVALLEE	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	MARYSE BETOUS	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	THIERRY LARIDON
SAINT- AUBIN	ANNETTE		X	BRUNO GUILBERT	DECATOIRE	DAVID		X	VICTOR QUESNEL
JOUTEL	MARIE- THERESE	X			DUPERRON	ERIC	X		
PEUDEVIN	JEAN- CHARLES	X			MALLET	PASCAL	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	CARABY	MARTINE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			VALEUX- VAN-HOVE	NATHALIE		X	ERIC DUPERRON
REBOUL	CATHERINE		X	VALERIE FISSET	LUCAS	NATHALIE		X	PASCAL MALLET
DELATTRE	MARIE- CHRISTINE		X	OLIVIER PETIT	CHOLLOIS	HERVE		X	MARTINE CARABY
PETIT	OLIVIER	X							

Ordre du jour du Conseil Municipal du 23 juin 2022		Rapporteur(s)
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL – REUNION DU 19 MAI 2022	M. GUILBERT
INFORMATIONS – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
	TABLEAU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	M. GUILBERT
AFFAIRES GENERALE		
	➤ COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER – ELECTION DES PROPRIETAIRES	M. GUILBERT
	➤ AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR (SAS) ATHALYS EN VUE D'AUGMENTER LA CAPACITE DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE DE DECHETS LIQUIDES A SOTTEVILLE-LES-ROUEN	M. GUILBERT
	➤ ÉLABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) – DELIBERATION ACTANT DE LA TENUE D'UN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RLPI	M. GUILBERT Mme PACHECO
	➤ REPRISE EN REGIE DE L'ACTIVITE PERISCOLAIRE ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT	M. GUILBERT Mme BETOUS
RESSOURCES HUMAINES		
	➤ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES	M. GUILBERT
	➤ REVISION DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL ET DE SES ANNEXES	M. GUILBERT
FINANCES		
	➤ ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	M. GUILBERT
	➤ TARIFS COMMUNAUX - FESTIVAL DE L'HUMOUR DU PLATEAU EST	M. GUILBERT
	➤ TARIFS COMMUNAUX - CREATION	M. GUILBERT
	➤ BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2	M. QUESNEL
INFORMATIONS		
	➤ POINT TRAVAUX	

La séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Bruno GUILBERT, Maire, qui après avoir procédé à l'appel, propose M. Nicolas HAREL en qualité de Secrétaire de séance.

M. Nicolas HAREL est désignée en qualité de Secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mai 2022.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

2022-34 – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER : ELECTIONS DES PROPRIETAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de déroger au scrutin secret et procède à l'élection des membres titulaires et constate l'absence de candidat pour la suppléance de la commission intercommunale d'aménagement foncier pour la Commune de Franqueville-Saint-Pierre :

Titulaires :

- Monsieur Raphael BRIC élu à l'unanimité
- Monsieur Michel CANU élu à l'unanimité

2022-35 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR (SAS) ATHALYS EN VUE D'AUGMENTER LA CAPACITE DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE DE DECHETS LIQUIDES A SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'augmentation de la capacité de traitement et de stockage de déchets liquides sur le site de SOTTEVILLE LES ROUEN de la Société Athalys.

2022-36 – ÉLABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) – DELIBERATION ACTANT DE LA TENUE D'UN DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RLPI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPI, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement et L.153-12 du code de l'urbanisme.

2022-37 – REPRISE EN REGIE DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement à la reprise en régie directe à compter du 1^{er} septembre 2022 des missions relevant de la gestion des accueils périscolaires de la Commune ainsi que celles relevant de l'accueil loisirs sans hébergement (ALSH) et du Club ados ;
- de se prononcer en faveur de l'intégration des personnels à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- d'approuver le règlement intérieur du service Enfance Jeunesse relatifs aux Accueils périscolaires matin-midi-soir et mercredi, Accueil de loisirs et Club des Ados ci-joint ;
- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, financières et juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

2022-38 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide les créations de postes suivantes au sein de la Direction Education, Enfance et Petite Enfance et de la Direction Générale à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- **Au sein de la Direction Education, Enfance et Petite Enfance – Service « Enfance Jeunesse » :**

La création de 11 emplois à temps non complet à 0,95 ETP sur le grade d'adjoint d'animation pour effectuer le recrutement de 11 animateurs.

La création d'un emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un responsable de service « Enfance Jeunesse ».

La création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'un référent Périscolaire/Accueil de loisirs au service « Enfance Jeunesse ».

La création d'un emploi à temps complet à 1 ETP sur le grade d'animateur pour le recrutement d'un référent Club des ados au service « Enfance Jeunesse ».

- **Au sein de la Direction Générale :**

La création d'1 emploi à temps complet à 1ETP sur le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un Chargé de mission de la Politique Enfance-Jeunesse.

2022-39 – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL ET DE SES ANNEXES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les diverses révisions et intégrations au règlement intérieur du personnel communal et autorise le Maire à les signer.

2022-40 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de déroger au scrutin secret et procède à l'élection des membres titulaires et suppléants :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé ;
- de déléguer au Maire la faculté de procéder à compter du 1er janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

2022-41 – TARIFS - FESTIVAL DE L'HUMOUR DU PLATEAU EST - SPECTACLE MARCUS « SUPER SYMPA » - 11 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'avaliser les tarifs suivants :

- Tarif unique : 10 euros la place
- Tarif moins de 16 ans : Gratuit

2022-42 – TARIFS COMMUNAUX - CREATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- créer les nouveaux tarifs proposés tels mentionnés à l'annexe ci-jointe à compter du 1^{er} septembre 2022 (septembre 2022 à septembre 2023) ;
- approuver les dispositions d'exonérations telles que mentionnées dans le présent dispositif ;
- dire que les recettes seront inscrites au chapitre 70 « Produits de services » ;
- autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces nouvelles tarifications.

2022-43 – BUDGET PRINCIPAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- d'approuver le versement d'une subvention complémentaire à l'ESF pour un montant de 20 000 € ;
- d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2022 comme présentée ci-après.

		BP(BS+DM1) 2022	DM 2	BP + DM n°2
Fonctionnement				
Recettes				6 307 768,50 €
Chap 013	Atténuations de charges	143 000,00 €	- €	143 000,00 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	435 500,00 €	87 000,00 €	522 500,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	4 099 487,00 €	- €	4 099 487,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 167 181,00 €	47 000,00 €	1 214 181,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	7 600,00 €	- €	7 600,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	21 000,50 €	- €	21 000,50 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
Dépenses				6 307 768,50 €
Chap 011	Charges à caractère général	1 424 030,00 €	- 26 000,00 €	1 398 030,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 959 400,00 €	160 000,00 €	3 119 400,00 €
Chap 014	Atténuations de produits	73 009,00 €	- €	73 009,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	9 263,43 €	- 200,00 €	9 063,43 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	880 672,00 €	- €	880 672,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	483 436,57 €	- €	483 436,57 €
Chap 66	Charges financières	97 971,00 €	- €	97 971,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Chap 68	Dotations provisions semi-budgétaires	46 170,00 €	- €	46 170,00 €

*

**

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, le Maire procède à des informations diverses et ouvre les questions au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.